



Le vingt-quatre juin deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-SAVIN dûment convoqué le dix-huit juin deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT-SAVIN, sous la Présidence de Monsieur Hugues MAILLET, Maire.

Présents : MM. MAILLET, PLUMEREAU, NIBAUDEAU, CHAUSSEBOURG, DE BRESSER, LEVRIER, NIBEAUDEAU, ROUSSE.

Absents excusés : MM. BERTON, JEAN qui a donné pouvoir à M. MAILLET, FAYOLLE, LEROUGE, LAFORGE, LEFEUVRE qui a donné pouvoir à M. CHAUSSEBOURG, SOYER.

Absents : /

M. Béatrice LEVRIER a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par tous les membres présents et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour rajouter une délibération à l'ordre du jour :

• **Demande de subvention ACTIV'3 auprès du Département de la Vienne.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

N° 2024/06/24/43 :

Approbation du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39 ;

Vu le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe reçu le 5 juin 2024 ;

Monsieur le Maire expose les éléments principaux contenus dans ce rapport.

Après cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe ;
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

N° 2024/06/24/44 :

Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Collège et la gestion des équipements sportifs suite au transfert du gymnase à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe prévu le 1^{er} janvier 2025 :

Le Comité Syndical Intercommunal pour le Collège et la gestion des équipements sportifs, dans sa séance du 25 octobre 2022 a approuvé le transfert du gymnase de Saint-Savin ainsi que le foncier attaché au bâtiment (parcelle AE 28 pour 3241 m²) à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Ce transfert prévu le 1^{er} janvier 2025 nécessite de sortir le gymnase des statuts du Syndicat tel qu'il l'a décidé dans sa séance du 13 juin 2024.

Le Syndicat sollicite les conseils municipaux des communes adhérentes afin d'obtenir leur accord quant à cette modification des statuts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette modification des statuts et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

N° 2024/06/24/45 :

Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune :

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée les 22 et 24 janvier 2024 sous forme de réunions publiques ouvertes à tous (agriculteurs, entreprises, habitants de la commune...).

Conformément à la loi, un débat en conseil communautaire a eu lieu le 7 mars 2024 à la Maison des Services, 6 rue Daniel Cormier à Montmorillon.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les zones ont été identifiées en tenant compte du Plan Climat Air Energies Territorial de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. Une attention particulière a été portée afin d'assurer une compatibilité avec le Plan Paysage Transition Energétique de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et son Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Energies Renouvelables.

Les zones concernées sont à consulter sur les cartes jointes en annexe.
Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération.
- Valide la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-Préfet de Montmorillon, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du Département de la Vienne, ainsi qu'à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.
- Affirme sa volonté d'identifier, en complément de ces zones, dès que cela sera possible, des zones d'exclusion à certains types d'énergies renouvelables.

N° 2024/06/24/46 :

Recrutement d'une personne en CAE Parcours Emploi Compétences – Aide à la voirie – Entretien des espaces verts, de l'espace public en général et des bâtiments communaux – Aide aux employés techniques à compter du 2 juillet 2024 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter une personne afin d'aider les agents techniques à la voirie, entretien des espaces verts et de l'espace public en général et des bâtiments communaux.

Pour des raisons financières, une personne en CAE dans le cadre d'un parcours Emploi Compétences pourrait être recrutée à raison de 24 heures hebdomadaires avec un taux de prise en charge de 50 % du SMIC horaire brut.

Chaque Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire. Un accompagnement dédié et un accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences sont les garants de l'efficacité de la démarche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour recruter cette personne pour une période de 12 mois (renouvelable dans la limite de 24 mois) à raison de 24 heures par semaine à compter du 2 juillet 2024,
- autorise le Maire à signer le contrat ainsi que tout document s'y rapportant.

N° 2024/06/24/47 :

Recrutement d'une personne en CAE Parcours Emploi Compétences – Entretien des bâtiments communaux – Aide à la restauration scolaire et au portage des repas du foyer-restaurant – remplacement au pôle scolaire à compter du 4 juillet 2024 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter une personne afin d'aider au service de restauration scolaire, à l'entretien des locaux communaux, au remplacement au pôle scolaire, au portage des repas du foyer-restaurant.

Pour des raisons financières, une personne en CAE dans le cadre d'un parcours Emploi Compétences pourrait être recrutée à raison de 26 heures hebdomadaires avec un taux de prise en charge de 50 % du SMIC horaire brut.

Chaque Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire. Un accompagnement dédié et un accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences sont les garants de l'efficacité de la démarche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne son accord pour recruter cette personne pour une période de 12 mois (renouvelable dans la limite de 24 mois) à raison de 26 heures par semaine à compter du 4 juillet 2024,**
- **autorise le Maire à signer le contrat ainsi que tout document s'y rapportant.**

N° 2024/06/24/48 :

Demande de subvention ACTIV'3 auprès du Département de la Vienne :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de solliciter le Département de la Vienne afin d'obtenir la subvention ACTIV'3 pour 2024 qui s'élève à 21 900 €.

Cette demande porterait sur :

- Opération « acquisition de matériel »
 - ▶ 10 supports de cycles forme S pour **1 300.00 € HT**
 - ▶ 25 tables Lifetime en polyéthylène moulé haute densité pour **1672.25 € HT**
 - ▶ Illuminations de Noël pour **4 431.80 € HT**
 - ▶ Four à ventilation turbo pour **5 462.00 € HT**
- Opération « travaux de voirie »
 - ▶ Reprise de différentes voies communales dans le secteur des écoles pour **17 145.00 € HT**

Soit un TOTAL HT de 30 011.05 €.

Plan de financement :

▪ Subvention du Département	21 900.00 €
▪ Autofinancement	8 111.05 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter le Département de la Vienne afin d'obtenir la subvention ACTIV'3 pour 2024 et à signer tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

- ▶ Rappel aux assesseurs des permanences du bureau de vote pour les élections législatives des 30 juin 2024 et 7 juillet 2024.
- ▶ Evocation des courriers entre service du patrimoine et le Directeur de l'EPCC suite à la visite de l'Abbaye du 10 avril dernier sur l'évolution et l'entretien nécessaire du site.

- ▶ Evocation du devis de l'éclairage extérieur de la gendarmerie qui ne fonctionne plus avec sollicitation de subvention à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et la Gendarmerie.
- ▶ Don d'une maison Grand-Rue – demande si la commune est intéressée.
- ▶ Information sur le contrôle sanitaire de la cantine, en attente du rapport de visite.

La séance est close à 20 H.

Hugues MAILLET Maire	Béatrice LEVRIER Conseillère municipale Secrétaire de séance
--------------------------------	---